

REPERES

(dernière mise à jour 3 février 2013)

SMIC

Depuis le 1er janvier 2013

- 9,43 € brut de l'heure
- 1430,22€ brut (1121,71 € net) par mois pour 35h hebdo (soit 151,67 h par mois) ;
- mensuel brut pour un horaire collectif de 39 h avec majoration de salaire de 25% de la 36 à la 39^{ème} h : 1634,53 €.

MINIMUM GARANTI

Servant de référence pour diverses allocations ou indemnités sociales, il est établi à 3,49 € de l'heure au 1er janvier 2013.

PLAFOND SECURITE SOCIALE

3086 € par mois ou 37032 € par an (chiffres pour 2013).

EVOLUTION DES LOYERS

L'indice de référence des loyers (IRL) de l'Insee, qui a remplacé l'indice du coût de la construction (ICC) au 1er janvier 2006, s'établit à 123,97 au 4e trimestre 2012, soit une hausse annuelle de 1,88%.

SALAIRE HORAIRE DE BASE OUVRIER

+0,4% au 3e trimestre 2012, soit +2,3% sur un an.

PRIX A LA CONSOMMATION

Baisse de 0,2% en nov. et hausse de 0,3% en déc., soit +1,3% en rythme annuel. Prix hors tabac : baisse de 0,2% en nov. et hausse de 0,3% en déc., soit +1,2% en rythme annuel.

ASSURANCE MALADIE

Les dépenses du régime général ont progressé de 2,1 % sur les 10 premiers mois de l'année 2012.

FONCTION PUBLIQUE

Valeur du point : 4,6302 € brut depuis le 1er juillet 2010.

REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)

Allocateur seul : 483,24 € par mois.
Deux personnes : 724,86 €
Trois personnes : 869,83 €
Chiffres indicatifs variant en fonction des ressources du foyer.

CHOMAGE - ASSURANCE

Allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) : 11,57 € par jour + 40,40% du salaire journalier de référence (SJR) ou 57,40% du SJR.
Minimum : 28,21 € /jour
Maximum : 75% du SJR.

CHOMAGE - SOLIDARITE

Allocation temporaire d'attente (ATA) : 11,20 € par jour.
Allocation de solidarité spécifique : règle générale, 15,90 € par jour.

ALLOCATIONS FAMILIALES

Deux enfants : 127,68 € ;
Trois enfants : 291,27 € ;
Quatre enfants : 454,86 € ;
Enfant suppl. : +163,59 €.

VIEILLESSE

Avantages vieillesse : 620,92 € par mois pour le minimum contributif, 678,50 € pour le minimum contributif majoré ;
1515,50 € par mois (chiffre théorique) pour le maximum de la retraite personnelle.
Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) :
777,16 € par mois pour une personne seule
1206,59 € par mois pour un couple.

HANDICAPES

Allocation aux adultes handicapés (AAH) sans aucune ressource : 776,59 € par mois
Complément de ressources :
179,31 € par mois
(le montant de la garantie de ressources étant ainsi de 955,90 €).

RETRAITES COMPLEMENTAIRES

Point ARRCO (non cadres) : 1,2414 €.
Point AGIRC (cadres) : 0,4330 €.
Point IRCANTEC : 0,46851 €.

INDEMNITES JOURNALIERES

Cas général : 50% du salaire de base (à partir du 4ème jour d'arrêt).
Montants maximums au 1^{er} janvier 2013 :
Maximum indemnité normale : 42,32 €
Maximum indemnité majorée : 56,43 €